



Agrèssions hospitalisation itt 8 jours

Par **FRANC**, le **14/05/2007** à **09:17**

j'ai dèposé plainte pour VIOLENCES VOLONTAIRES IIT 8 JOUR/MENACES/NON ASSISTANCE A PERSONNE EN DANGER. J'ai ètè hospitalisé POUR UN PNEUMOTHORAX le soir des faits d'une durèe de 9 jours avec une prolongation de 8 jours suplèmentère. Comment les choses vont se passer mainten et que dois je faire????

Par **Christelle_old**, le **14/05/2007** à **14:01**

Bonjour,rnrnLa police va enquêter. Si votre agresseur est appréhender et que suffisamment de preuves sont réunies, il paasera devant le tribunal (en correctionnelle).rnrnVous avez la possibilité de vous constituer partie civile et ainsi de demander des dommages-intérêts. Pour cette raison il vous est vivement conseillé de prendre contact avec un avocat.